

# LYCEES D'ILE DE FRANCE SOUFFRANCE AU TRAVAIL FATALITE OU VOLONTE DE L'EMPLOYEUR ?

Personnels maltraités dans leur établissement, sanctionnés ou mutés d'office par la région !

Décharge syndicale refusée à l'un de nos camarades !

Personnels absents non remplacés !

Pression sur les personnels présents !

Sous-effectifs !

Règlement temps de travail qui rallonge les heures de présence et de travail des agents !

**STOP à la CASSE des personnels !**

## ÇA DOIT CESSER !

*En cas d'absence d'un personnel non remplacé...*

**Le signaler sur le registre Santé et Sécurité au Travail.**

*En cas de pression de la hiérarchie...*

**Le signaler sur le registre Santé et Sécurité au Travail.**

*En cas de dérapage (méthodes s'apparentant à du harcèlement) de la part de la hiérarchie...*

**Le signaler sur le registre Santé et Sécurité au Travail.**

Attention : un fait par page, seulement les faits, pas de commentaire.

Photocopiez les pages et faites remonter à SUD Education.

Comme à France Télécom, l'organisation du travail est pathogène à la région. Elle engendre de la souffrance, elle est source de risques psychosociaux.

**SUD Education mettra tous les moyens légaux mis à sa disposition pour faire respecter la dignité des agents et mettre fin à ces pratiques de casse des personnels.**